



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/317

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 euros à l'Association "Lyon Duchère AS" - Signature d'une convention d'application n° 6 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/317 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON DUCHERE AS" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION N° 6 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 5 ans déjà, l'Association « Lyon Duchère AS » est entrée dans une phase de développement orientée sur différents axes, notamment :

- recentrage de l'association au cœur du quartier de la Duchère ;
- doublement du nombre de licenciés au travers d'actions sportives et sociales dont près d'une centaine de jeunes dans le cadre de l'école de football, avec création des sections féminines et vétérans ;
- organisation de stages durant les vacances scolaires avec une forte présence des parents couplée à des actions citoyennes, telles que « prévention routière » et « développement durable ».

L'Association « Lyon Duchère AS » a reçu, au titre de la saison sportive 2013-2014, une subvention de fonctionnement de 166 000 €.

Elle doit cependant faire face à une situation financière devenue difficile.

En effet, la mise en place de ces actions a notamment entraîné une augmentation de la masse salariale des éducateurs. Pour y faire face, une politique active de développement du sponsoring et du mécénat, a été mise en place, mais dont les résultats obtenus sont en-deçà des prévisions, notamment du fait de la conjoncture économique.

De plus, l'Association s'adressant à une population à revenus modestes se heurte à des difficultés pour percevoir le prix des licences (401 licenciés : 381 hommes et 20 femmes dont 248 jeunes de - 18 ans / chiffres de la saison 2013-2014) ; le produit des licences a atteint tout juste 40 000 € au titre de la présente saison sportive.

Compte-tenu de ces éléments, je souhaite allouer à l'Association « Lyon Duchère AS », une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 €, 20 000 € à titre de complément de la subvention 2014 déjà allouée et 10 000 € à titre d'avance sur la subvention 2015.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1 – Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 € est allouée à l'Association « Lyon Duchère AS », au titre de la saison sportive 2013-2014.

2 – La convention d'application n° 6 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Duchère AS », est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme SP CLUBS, opération SPELITE.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT